

Evènements indésirables et évènements indésirables graves associés aux soins : quel impact des textes réglementaires parus en 2016* sur la dynamique des déclarations en Ile-de-France ?

Dr Marie-José MOQUET, Myriam BEN AISSA, Gilles MARTEAU, Anne BATTUT

Centre d'analyse des risques, Agence Régionale de Santé Île de France, Paris. Contact Email : ars-idf-coordination-eig@ars.sante.fr

OBJECTIF

- Mesurer l'impact des textes réglementaires parus en 2016 sur la dynamique des déclarations des évènements indésirables associés aux soins (EIAS) et des évènements indésirables graves associés aux soins (EIGS).

Matériel et méthode

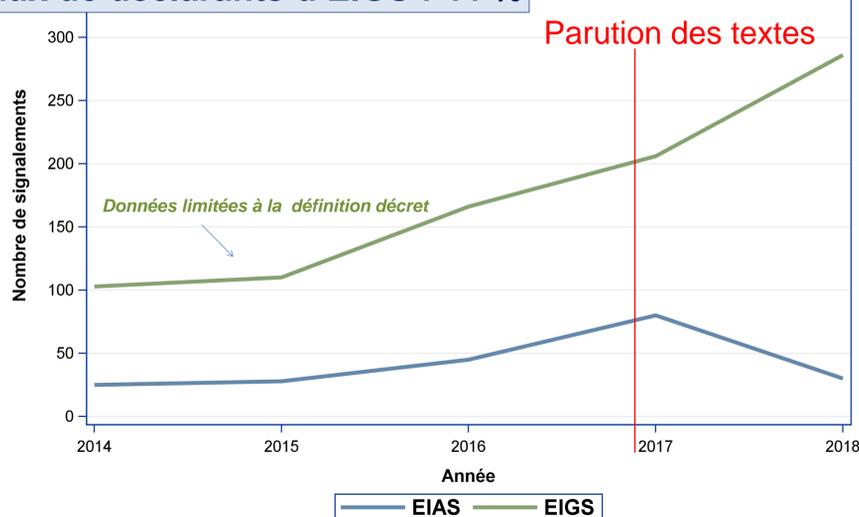
- Recensement quantitatif des déclarations d'EIAS/EIGS
 - Avant/après la parution des textes réglementaires parus en 2016.*
 - Par secteur : sanitaire, médico-social, soins de ville.

Résultats AVANT/APRES la parution des textes réglementaires de 2016*

Pour les ES

Evolution du nombre de déclarations d'EI - Secteur sanitaire (extrapolation pour 2018 d'après les chiffres du 1er semestre)

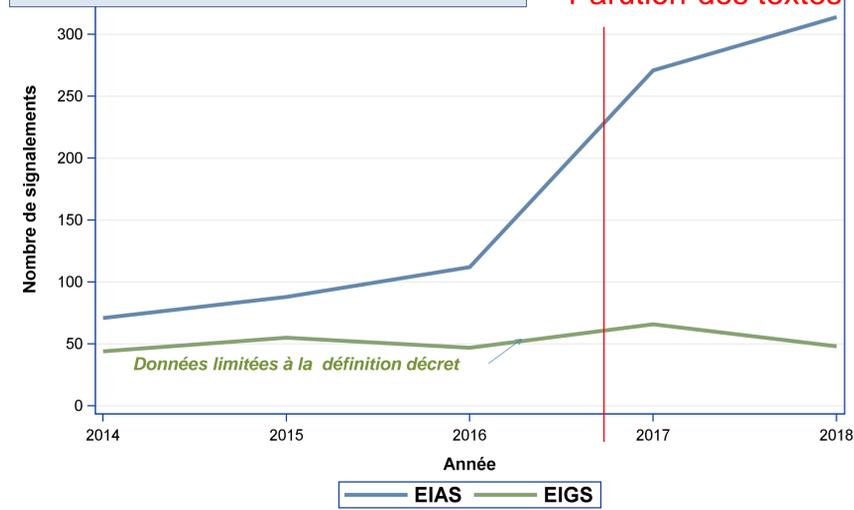
Taux de déclarants d'EIGS : 44 %



Pour les ESMS

Evolution du nombre de déclarations d'EI - Secteur médico-social (extrapolation pour 2018 d'après les chiffres du 1er semestre)

Taux de déclarants d'EIGS : 13 %



Soins de ville : aucune déclaration recensée

- Fin 2016 : une nouvelle définition recentrée sur 3 critères de gravité
- Une volumétrie des déclarations en constante progression
- Malgré une sous-déclaration globale persistante

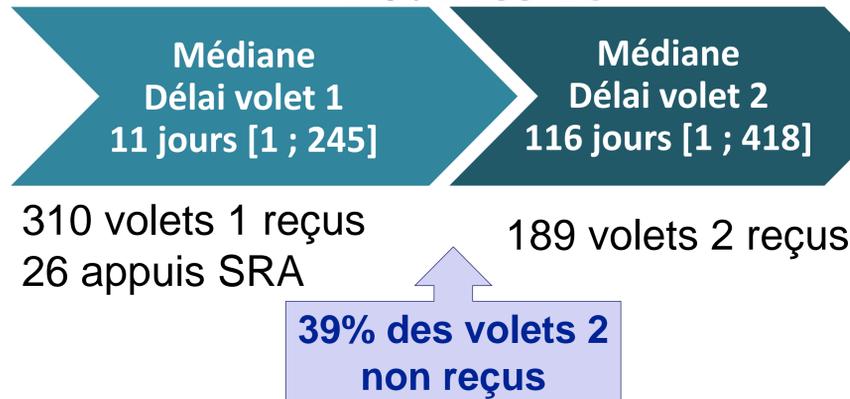


Des marges d'amélioration importantes en termes de culture de déclaration et d'analyse

Délai de réception des volets 1 et 2 / Demande d'Appui par la SRA

entre le 15/03/2017 et le 30/06/2018

Pour les ES



Pour les ESMS



SRA IDF : STARAQS
<http://www.staraqs.com/>



Conclusion

- ES : une culture de la déclaration en progression; une qualité d'analyse à améliorer
- ESMS et soins de ville : un changement de paradigme avec notamment pour
 - Les ESMS : une culture de la déclaration à soutenir; un périmètre de déclaration à clarifier (2) (3)
 - Les soins de ville : une culture de la déclaration à initier et à développer

- Un accompagnement au changement nécessaire : communication, outils d'aide à la déclaration: <http://www.iledefrance.paps.sante.fr/Un-evenement-indesirable-grave-EIG-survenu-dans-un-etablissement-de-sante-medicosocial-ou-en-ambu.37372.0.html>

*Textes réglementaires :

- Décret n°2016-1606 du 25/11/2016;
- Décret n° 2016-1813 du 21/12/2016 ;
- Arrêté du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des ESMS

LEXIQUE :

EIAS : évènement indésirable associé aux soins ;
EIG : évènement indésirable grave associé aux soins
EIGS : évènement indésirable grave associé aux soins (1) ;
ES : établissements de santé ;
ESMS : établissements et services médico-sociaux
SRA : Structure Régionale d'Appui

